

Sinistres extraordinaires 2015 : incendies

14.07.2015 : Olten SO

Incendie sur le toit de l'immeuble résidentiel et commercial « Aarepark »

Le mardi 14 juillet 2015, peu après 17h15, la centrale d'alarme de la police est informée du fait que la toiture plate du bâtiment résidentiel et commercial « Aarepark », en construction, est en flammes.

Les premières forces d'intervention sont arrivées sur place quelques minutes seulement après la réception de l'alarme et ont commencé immédiatement les travaux d'extinction. Elles ont d'abord tout mis en œuvre pour éviter la propagation du feu aux bâtiments voisins. Un effectif de près de 150 sapeurs-pompiers d'Olten, Schönenwerd-Gretzenbach, Zofingue, Untergäu et Oensingen avec plusieurs échelles automobiles a finalement travaillé à circonscrire le sinistre. Tous les habitants des immeubles voisins ont été évacués. Les étanchements de bitume enflammés ont généré un intense dégagement de fumée, et la colonne de fumée noire épaisse était visible de très loin. En raison de la forte odeur, il a été conseillé à la population du voisinage de fermer portes et fenêtres. La circulation locale a été déviée. Des bouteilles de gaz sur le toit ont explosé à intervalles réguliers. Vers 19h30, les services d'intervention avaient le contrôle du sinistre.

Malgré l'intervention en nombre des sapeurs-pompiers, il n'a pas été possible d'éviter que le toit du bâtiment, d'où était parti l'incendie, brûle entièrement et que les deux étages supérieurs soient fortement endommagés. Les combles du bâtiment annexe ont également entièrement brûlé. En outre, les appartements des étages supérieurs et la cage d'escalier ont été grandement détériorés par l'eau d'extinction.

Il est supposé que le soudage des étanchements de bitume au moyen de brûleurs à gaz est la cause de l'incendie, mais les enquêtes des experts en incendie ne sont pas encore terminées.

L'établissement cantonal d'assurance du canton de Soleure estime les dégâts aux bâtiments à près de 10 millions de CHF. Aucun blessé n'est heureusement à déplorer.

(État au 21 juillet 2015)